



CAPL N°3 – DRFIP 35

26 juin 2015

Déclaration et compte-rendu CGT

Déclaration liminaire des élus CGT

A lire, entendre et subir le matraquage idéologique asséné quotidiennement par les médias, porteurs du dogme libéral cher aux FMI, UE, BCE et autres agences de notation, la seule issue serait d'appliquer l'austérité. De fait, cela revient à remettre en cause tous les droits acquis des salariés du public comme du privé.

La politique du gouvernement Hollande/Valls qui brandit à nouveau le 49-3 pour faire adopter la loi Macron, inscrit durablement des reculs scandaleux en matière de droits du travail.

L'extension du travail dominical, la limitation des indemnités prud'homales notamment sont des reculs, comme toujours, applaudis par le MEDEF. Les moyens de défense des salariés sont remis en cause.

La journée de grève et de manifestation du 9 avril appelée par la CGT, FO, FSU, Solidaires contre la loi Macron s'inscrit dans un combat contre cette politique régressive.

Michel Sapin, ministre de l'Economie et des Finances, revient avec fracas sur le prélèvement à la source. Cette mesure a pour objectif principal de supprimer encore des milliers d'emplois à la DGFIP.

Marylise Lebranchu, ministre de la décentralisation et de la fonction publique s'est épanchée sur le sort des millions de fonctionnaires. Mais le point d'indice est gelé depuis six années, ce qui en moyenne correspond à 0,8 % de baisse de salaire par an. On voit mal comment et avec quels moyens notre ministre va remédier à tout cela en 2017. Est-ce là encore juste un effet d'annonce motivé par les prochaines échéances électorales ?

Après ces années de politiques régressives, la ministre de la Fonction publique propose dans le cadre des négociations sur les PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations), des mesures indiciaires qui ne feront pas le compte. Elles ne répondent pas au rattrapage des pertes de pouvoir d'achat subies et aggravées avec le gel du point d'indice jusqu'en 2017. Ces mesures censées répondre à l'amélioration des rémunérations et du déroulement de carrière des fonctionnaires, sont inacceptables.

Le projet d'affectation locale s'inscrit dans cette politique de suppression d'emplois et de remise en cause du service public. D'après les chiffres fournis par la direction sur la situation des effectifs en catégorie C il manquera 23,8 emplois au 1^{er} septembre. Et par ailleurs, au 1^{er} septembre s'appliqueront en plus les suppressions d'emplois déjà prévues. Ainsi ce sont plus de 40 affectations supplémentaires qu'il aurait fallu.

Ces suppressions d'emplois sont un des principaux moteurs des restructurations. Ainsi, la CGT s'oppose à celles qui sont annoncées :

- fusion des SIP et des SIE de St Malo
- fermeture des trésoreries de Louvigné du Désert et de la Guerche de Bretagne
- création d'un ou deux PCR
- rapprochement du SPF de Redon à Rennes.

Dans ce contexte particulièrement difficile les élus CGT saluent le travail fait par les collègues du service RH afin d'établir le tableau d'affectation locale.

Pour autant, pour toutes les raisons évoquées précédemment, les élus CGT voteront contre le mouvement d'affectation définitif.

Concernant l'entretien professionnel, depuis la réforme, nous constatons une baisse importante des recours (17 en 2014, 5 en 2015 pour les recours devant l'autorité hiérarchique) (pour les recours en CAPL : 9 en 2014, 4 en 2015). La complexité du système que vous avez mis en place décourage beaucoup d'agents. Pour autant le mécontentement reste bien présent dans les services.

Compte-rendu de la CAP

Bilan des recours des agents C :
5 recours devant l'autorité hiérarchique
1 a obtenu satisfaction
4 recours en CAPL

Réserve 2015 :

- 11 fois 1 mois
- 1 fois 2 mois

Les élus CGT ont défendu les dossiers confiés par 4 collègues sur 4,

- 1 obtient satisfaction, avec 1 mois de Réduction,
- 1 obtient satisfaction partielle, avec 1 mois de Réduction,
- 1 obtient satisfaction partielle uniquement pour la modification d'une phrase qui était demandée.

Un autre collègue n'a pas obtenu satisfaction à sa demande.

Au final, sur 13 mois en réserve, seulement 2 auront été utilisés. Les 11 autres seront reversés dans le pot commun pour 2016. Il est regrettable que toutes les demandes en matière de notation n'aient pas été satisfaites au regard de la réserve non utilisée.

Dans le cadre des questions diverses, la direction nous a annoncé que les agents de l'équipe de renfort fusionnée (EDR), à compter du 1^{er} septembre, auront tous comme résidence administrative le poste le plus proche de leur domicile. C'est un nouveau dispositif pour les agents issus de la filière fiscale. La direction nous a affirmé que ce serait à leur avantage. Nous y veillerons avec eux.

Les élus CGT :

AAP1 : Chantal **Moreau** , Maryvonne **Richer**, Jean-Michel **Groisier**,

AAP2 : Chrystèle **Gambert**, Claude **Blanchet**,

AA1 : Eléonore **Corbisez**, Thibaut **Conchaudron**

bulletin d'adhésion

***Pour la défense de mes droits et mes garanties : la CGT !
Je participe, je me syndique !***



Nom :

Prénom :

Grade :

Échelon :

Temps partiel :

%

Poste ou service :

Date :

Signature :